

Recèlement et blanchiment d'argent :

écrit par Dennis_ Rombaut_ | mars 28, 2022

Le recèlement signifie qu'une personne possède des biens qui ont été volés ou qui sont le résultat d'une infraction, tout en sachant que ces biens sont le résultat d'un infraction.

Le blanchiment d'argent consiste à convertir des biens ou des actifs illégaux afin de dissimuler leur origine illégale. Il n'est pas nécessaire que le juge puisse déterminer l'infraction exacte dont les avoirs illégaux sont issus, mais seulement que toute origine licite ou légale soit exclue.

Pour plus d'informations sur cette infraction, une sanction concrète et/ou des conseils adaptés à vos besoins, contactez nos avocats pénalistes à l'adresse info@studio-penale.be.